



CONSEIL MUNICIPAL
du jeudi 23 mai 2024

Responsable de service :
Stéphanie TOURETTE

DÉLIBÉRATION N° 13

Sous la présidence de M. Tony LOISEL, Maire

Présents :

Mme Marie-Christine MILLAUD, M. Alain MORLIER, M. Jonathan COULANDREAU, M. Pierre CUCHET, Mme Frédérique COSTANTINI, M. Camille LAGRANGE, M. Gérard-François BOURNET, Mme Laëtitia BOURDIER, M. Thierry LAMBERT, M. Jean LORAND, Mme Rita RIO, M. Dominique GAUDIN, Mme Laurence BOUVILLE, Mme Angéline GLUARD, M. Patrick ROBIN, Mme Agnès de BRUYN, Mme Hélène RATA, M. Olivier CALIX, Mme Hélène de SAINT DO, M. Vincent HEUSICOM, M. Arnaud LATREUILLE, M. Jacques GAREL,

Absent/s excusé/s représenté/s :

Mme Nadine NIVALT donne procuration à M. Thierry LAMBERT
Mme Estelle QUÉRÉ donne procuration à Mme Laëtitia BOURDIER
Mme Sophie DESPRÉS donne procuration à Mme Marie-Christine MILLAUD
M. Jean-François RABEAU donne procuration à M. le Maire
M. Yan GENONET donne procuration à Mme Hélène RATA
Mme Lisa TEIXEIRA donne procuration à M. Arnaud LATREUILLE

Secrétaire de séance : M. Jonathan COULANDREAU

Date de convocation	16/03/2024
Nombre de membres en exercice	29
Nombre de membres présents ou ayant donné une procuration	29

13. Clôture des Zones d'Aménagement Concerté à vocation économique de Belle Aire Sud et Nord à Aytré

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de l'urbanisme et notamment l'article R311-12,

VU la délibération du Conseil municipal en date du 1^{er} février 1973 décidant la création de la ZAC de Belle Aire et sollicitant du préfet l'arrêté de création,

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 novembre 1986 décidant la création de la ZAC de Belle Aire Nord,

VU la délibération du Conseil municipal en date du 23 septembre 1987 approuvant le règlement et le PAZ de la ZAC de Belle Aire,

VU la délibération du Conseil municipal en date du 26 avril 1989 approuvant le cahier des charges de cession, de location ou de concession d'usage des terrains,

VU la délibération du Conseil municipal en date du 16 février 1995 approuvant le règlement modificatif de la ZAC de Belle Aire,

VU l'arrêté préfectoral en date du 4 juin 1974 portant création de la ZAC de Belle Aire,

VU l'arrêté préfectoral en date du 1^{er} juin 1976 portant approbation du Plan d'Aménagement de Zone (PAZ) de la ZAC de Belle Aire,

VU l'arrêté préfectoral n°87-407-DIR/1/B4 en date du 23 septembre 1987 portant Déclaration d'Utilité Publique (DUP) la réalisation de la ZAC de Belle Aire,

VU l'arrêté préfectoral n°97-1425-DIR 1/B4 en date du 06 juin 1997 portant transfert à la Communauté de Villes de La Rochelle du bénéfice de la DUP en vue de la réalisation de la ZAC de Belle Aire Nord,

VU l'arrêté préfectoral n°99-4392-DRCL B2 en date du 24 décembre 1999 portant transformation de la Communauté de Villes de La Rochelle en Communauté d'Agglomération de la Rochelle,

CONSIDERANT la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) à usage d'activités industrielles, artisanales, commerciales et de services dite de Belle Aire Sud qui s'étend sur une superficie de 45 ha le long de la N137 à l'Ouest et la D939 au nord, créée le 4 juin 1974 par arrêté préfectoral,

CONSIDERANT la ZAC dite de Belle Aire Nord, de l'autre côté de la D939, qui s'étend sur une superficie de 44,82 ha, bordée au nord par la voie ferrée, à l'ouest par la N137, créée le 27 novembre 1986, par délibération du Conseil Municipal, afin d'anticiper les futurs besoins en matière de terrains équipés pour l'accueil d'activités économiques sur la commune,

CONSIDERANT qu'à ce jour, l'intégralité des parcelles au sein des ZAC de Belle Aire Sud et Nord a été cédée à des entreprises,

CONSIDERANT que ces deux ZAC sont entièrement urbanisées et qu'il n'y a plus lieu de les maintenir,

CONSIDERANT que la suppression d'une ZAC relève de l'autorité compétente, en l'espèce la Communauté d'agglomération de la Rochelle, sur proposition ou après avis de la personne publique ayant pris l'initiative de sa création, en application de l'article R311-12 du code de l'urbanisme,

CONSIDERANT que la commune d'Aytré a demandé la création de la ZAC de Belle Aire Sud au préfet de Charente-Maritime, et créé elle-même la ZAC de Belle Aire Nord par délibérations respectives des 1^{er} février 1973 et 27 novembre 1986,

CONSIDERANT que la Communauté d'agglomération de La Rochelle sollicite, par courrier en date du 20 janvier 2024, l'avis de la commune sur la clôture de ces deux ZAC,

CONSIDERANT l'avis favorable de la Commission Aménagement du territoire, écologie et urbanisme du 26 avril 2024,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à :

- A l'unanimité des membres présents et représentés,

Emet un avis favorable à la clôture des Zones d'Aménagement Concerté (ZAC) à vocation économique de Belle Aire Sud et Nord.

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents à cette affaire.

Pour extrait conforme,

Tony LOISEL
Maire



Jonathan COULANDREAU
Secrétaire de séance

Place des Charmilles – BP 30 102 – 17442 AYTRÉ Cedex
05 46 30 19 19 – information@aytre.fr
aytre.fr